

Compte-rendu du premier conseil d'école

Date : 03/11/16

Durée : 2h

Enseignants présents :

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| - C. Charrier CPA | - B. Masson CE2A – CM2A |
| - C. Lafite CP/CM2 | - I. Grange / C. Nottet CE2B |
| - C. Lancre CPB | - E. Marcelin CM1A |
| - F. Karoyan CE1A | - M. Nominé CM1B |
| - A.M Michon CE1B | - S. Motay CM2A |
| - H. Camus CE2A | - K. Leinen CM2B |

Représentants de parents d'élèves :

Mme Flutsch – Mme Fuet – M. Renaud pour la PEEP

Mme Pecqueur- Mme Asifatu pour la FCPE

Mme Dos Reis- Mme Balaska pour l' API

Représentants de la Municipalité :

C. Chabrier adjointe au maire aux affaires scolaires et à la petite enfance.

M. Lemeray Conseiller municipal.

Absents excusés :

O. Hodges Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Dourdan

A. Parent, psychologue scolaire et C. Marquand maître E du réseau d'aide

M. Yengo – Mme Caron – Mme Grangier représentants de parents d'élèves de la PEEP

Mme Garnier – Mme Masset représentantes de parents d'élèves de la FCPE

Ordre du jour :

- 1) Le conseil d'école : attributions et fonctionnement.
- 2) Examen et validation du règlement intérieur.
- 3) Les nouveautés de la rentrée : les nouveaux programmes ; le LSUN.
- 4) Le réseau d'aide : son champ d'action, ses interventions.
- 5) La charte de la laïcité.
- 6) Sécurité et Plan Particulier de Mise en Sureté.

Relevé de conclusions :

1) Le conseil d'école : attributions et fonctionnement.

- Son cadre institutionnel : rappel de sa durée de constitution, la fréquence de ses réunions, sa composition, de la distinction entre voix délibératives et voix consultatives.
- Ses attributions : énumération des points sur lesquels le conseil d'école peut être informé, consulté, et sur lesquels il peut donner son accord et être décisionnaire.

- Son fonctionnement : Présentation et vote du règlement intérieur du conseil. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

2) Examen et validation du règlement intérieur.

- Des modifications sont proposées par l'équipe enseignante. Elles concernent le point I articles 1 et 2B et le point IV article 9.

Les représentants de parents d'élèves et la mairie n'ont pas souhaité apporter d'autres modifications.

- Le règlement intérieur 2016-2017 est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.
- Les éléments modifiés figureront en italique.
- Le règlement intérieur amendé sera mis en ligne sur le site de l'école, les familles en seront avisées et elles devront signer un mot afin d'attester qu'elles en ont pris connaissance.

3) Les nouveautés de la rentrée : les nouveaux programmes ; le LSUN.

● Les nouveaux programmes 2016

- **Leur objectif** en lien avec le socle commun définissant les connaissances et compétences à acquérir. Présentation des 5 domaines autour desquels ce socle est articulé et de son échelle d'évaluation.

- **L'esprit de ces programmes** :confronter les élèves à des situations de réflexion, les amener à faire du lien entre les apprentissages en développant l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité ; porter une attention toute particulière au langage oral qui doit être l'objet de séances dédiées ; introduire la pratique de dilemmes moraux dans l'enseignement moral et civique.

- **Présentation d'un comparatif entre les volumes horaires des programmes de 2008 et ceux de 2016**. Explication des nouveaux intitulés disciplinaires et rappel de la modification des cycles (le CE2 rejoint le cycle 2 ; la 6^{ème} intègre le cycle3) ; mise en évidence des principales modifications apportées.

● Le LSUN (livret scolaire unique)

- Ce livret prend une forme numérique commune à tous les élèves et tous les types d'établissements d'enseignement du CP à la 3^{ème}.

- Les éléments qui le composent : les bilans périodiques, les bilans de fin de cycle, les attestations obtenues.

De plus amples informations sur ces programmes et sur le LSUN sont accessibles sur le site : www.education.gouv.fr .

4) Le réseau d'aide (RASED): son champ d'action, ses interventions.

- Sa composition : des psychologues et enseignants spécialisés.
- Le type d'aides : des aides pédagogiques ou rééducatives.
- Ses modes d'interventions : en classe ou en petits groupes.
- Situation sur l'école : Une concertation enseignants/réseau d'aide a eu lieu le 23/09/16 afin de déterminer les prises en charge à effectuer. A ce jour, 4 élèves de CP, 4 élèves de CE1 et un élève de CE2 sont pris en charge, par Mme Marquand, enseignante spécialisée, par petits groupes les lundi après-midi et mercredi matin durant 45minutes. Les familles des élèves concernés ont été informées au préalable.

Une plaquette d'information sur le RASED figure sur le panneau d'affichage extérieur de l'école.

5) La charte de la laïcité.

- Rappel du sens et des enjeux du principe de laïcité et des valeurs de la République.
- Les 5 premiers articles précisent les principes fondamentaux de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale organisant la séparation des religions et de l'Etat.
- Les 10 articles suivant expliquent ce que doit être la laïcité à l'école qui assure l'accès à une culture commune et partagée.

Cette Charte est mise en ligne sur le site de l'école. Elle doit être lue par les familles. Elle sera expliquée aux élèves dans le cadre de l'enseignement moral et civique.

6) Sécurité et Plan Particulier de Mise en sureté.

Présentation du calendrier des diverses mesures prises depuis le 1^{er} septembre :



- A partir de la deuxième semaine de la rentrée : Mise en place d'un deuxième lieu de sortie des élèves afin de fluidifier davantage ce moment et d'éviter les regroupements trop importants dans la sente.
- Dès mi-septembre : actualisation du Plan Particulier de mise en sureté.
- Le 14 septembre : réalisation du diagnostic sécurité de l'école en présence de la gendarmerie de Limours et du référent sureté du groupement de gendarmerie départemental de l'Essonne. Un certain nombre de propositions d'aménagements ont été formulées. Elles ont été présentées aux membres du conseil d'école. Certaines d'entre elles requièrent des investissements conséquents. M. Lemeuré fait part de devis pour certains de ces aménagements. Ces différents points sont en cours d'étude.
- Le 22 septembre : réalisation du 1^{er} exercice incendie.
- Le 1^{er} octobre : préparation de l'exercice intrusion/attentat avec l'aide de la gendarmerie.
- Du 3 octobre au 13 octobre : entraînements progressifs réalisés au sein des classes.
- Le 14 octobre : 1^{er} exercice intrusion/attentat.

Les bilans des différents exercices sécurité et du diagnostic sécurité ont été communiqués aux membres du conseil d'école.

- Depuis le mois d'octobre : modification du trajet de sortie des élèves de 2 classes du second étage afin de réduire le nombre d'élèves circulant en même temps dans ce couloir.
- Le 18 novembre : 1^{ère} réunion du comité de sécurité créé à l'initiative du directeur d'école. Ce comité regroupera le responsable du service technique, le responsable du service périscolaire, le responsable du service entretien/restauration, l'agent de sécurité et le directeur. La mairie y est également conviée. D'autres personnes pourront être invitées si besoin. Ce comité vise à mutualiser les réflexions autour de la sécurité sur les différents temps de l'enfant. Il analysera les différents aménagements à réaliser au sein de l'école et préparera les prochains exercices dont au moins un sera réalisé sur un temps intermédiaire scolaire/périscolaire.

Points à signaler :

- De plus amples renseignements sur le fonctionnement du LSUN seront fournis lors de la prochaine réunion de directeurs.
- L'équipe enseignante fera tout son possible pour assurer une remise en mains propres du premier bilan périodique. Les modalités de rendez-vous seront communiquées ultérieurement.
- Sur demande de l'API, les horaires des récréations ont été rajoutés sur le site de l'école, dans la rubrique « horaires de l'école ».
- Prise en compte d'une proposition de la FCPE relative à la formation aux premiers secours des élèves : y inclure une information sur la conduite en cas d'événements météorologiques intenses, par exemple, en cas d'orage important.

<p>Fait à : Forges-les-bains</p> <p>Le : 05/11/16</p>	<p>Le secrétaire de séance Nottet Clara</p> 	<p>La Directrice de l'école Grange Isabelle</p> 
---	---	---

